

Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 décembre 2023

n° 165-23

Objet : *RD - Conventions pour le programme d'accompagnement à la rénovation des logements privés dans le cadre de France Rénov'*

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 39

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévisse - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

• conseillers excusés : 5

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffénat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 décembre 2023

délibération n° 165-23

objet **RD - Conventions pour le programme d'accompagnement à la rénovation des logements privés dans le cadre de France Rénov'**

Thierry Repentin, président, rappelle que Grand Chambéry déploie un service global d'accompagnement à la rénovation énergétique « Mon Pass Rénov' » depuis 2017. Ce service cible les personnes à revenus modestes (propriétaires et locataires) et les copropriétés.

Bilan de Mon Pass Rénov' 2020-2023

Depuis 2020, 700 logements ont été accompagnés et financés pour des travaux de rénovation (principalement énergétique).

Les subventions accordées s'élèvent à 3,82 M€ pour l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et 1,17 M€ pour Grand Chambéry. Des financements du Département et de Procivis Savoie sont aussi mobilisés.

Contexte de France Rénov'

France Rénov' est la marque du nouveau service public de rénovation de l'habitat privé. Créé par l'Etat fin 2021, porté par l'ANAH et organisé territorialement par les collectivités, ce service a pour vocation de garantir une offre harmonisée et renforcée aux habitants. Il est constitué :

- d'un point d'entrée unique pour les parcours de rénovation de logements, porté par l'espace conseil France Rénov', qui garantit un accès égal à l'information et une orientation des propriétaires vers les bons interlocuteurs,
- d'un accompagnement personnalisé et fluide par un opérateur labellisé pour la réalisation de l'audit énergétique, la recherche d'entreprises, le plan de financement et les dossiers de subventions. Cet accompagnement est renforcé par rapport aux missions existantes et devient obligatoire pour obtenir les aides financières de l'ANAH.

Ce service a vocation à intégrer également tous les sujets de la rénovation, donc à s'élargir aux thématiques autres que la rénovation énergétique : l'adaptation du logement et la lutte contre la précarité énergétique et l'indignité.

Ce service se structure progressivement et appelle le renforcement des interventions des collectivités. Le portage par les collectivités de la mission d'accompagnement s'inscrit dans une ambition d'aller vers les propriétaires pour encourager des rénovations globales et performantes.

Objectifs 2024-2026 de Grand Chambéry

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le service public de rénovation de l'habitat se structure dans le département de la Savoie.

Dans ce cadre, le numéro unique assuré par l'espace conseil France Rénov' en Savoie, et porté par le Département de la Savoie, est la porte d'entrée privilégiée de l'accompagnement à la rénovation énergétique de tous les ménages. En fonction du profil et du projet, les ménages sont orientés vers les opérateurs de l'accompagnement, c'est à dire Mon Pass Rénov' sur le territoire de Grand Chambéry.

Le service d'accompagnement Mon Pass Rénov' a été structuré jusqu'au 31 décembre 2023, les conventions de partenariat et marchés publics arrivant à terme.

Cette échéance appelle la mise en place d'une nouvelle opération pour la période 2024-2026, sans interruption avec le service actuel.

Pour Grand Chambéry, l'ambition de ce service doit répondre aux priorités habitat et rénovation inscrites dans le PLUi HD et le PCAET ainsi qu'aux exigences de la mise en place de France Rénov', notamment sur l'augmentation des cibles.

Cette ambition s'inscrit également dans une volonté de continuité de cette action fléchée cœur de cible en accord avec les engagements pris dans la Fabrique du territoire 2.0 :

- habiter ensemble dans la diversité,
- intensifier la rénovation énergétique du parc privé,
- lutter contre l'habitat indigne et la vacance.

Les objectifs globaux en matière de logements rénovés sont évalués à :

- 750 logements pour des travaux de rénovation énergétique en partie commune de copropriété, soit 30 copropriétés de 25 logements en moyenne dont 6 copropriétés fragiles de 20 logements,
- 150 logements pour des travaux globaux de rénovation énergétique de ménages modestes,
- 15 logements indignes rénovés,
- 21 logements locatifs conventionnés pour des travaux d'amélioration,
- 75 logements pour des travaux d'adaptation,
- 45 logements utilisant des isolants biosourcés,
- 45 logements en rénovation performante de ménages intermédiaires et supérieurs.

Par ce service, Grand Chambéry prendra en charge :

- une offre de d'accompagnement, labellisé « Mon Accompagnateur Rénov' »,
- une aide financière pour la réalisation des travaux le cas échéant.

Engagements financiers

Pour assurer la montée en charge du service, il est proposé le financement par Grand Chambéry comme suit :

- prestations d'information, de suivi, d'animation globale, en budget de fonctionnement, et estimées à 123 600 € de missions de l'opérateur,
- aides à l'investissement aux propriétaires pour la phase « études préalables, diagnostics et montages de dossiers » en budget d'investissement, estimées à 1 797 600 € TTC sur 3 ans. Cette aide sera versée directement à l'opérateur qui réalisera l'ensemble des opérations pour le compte de chaque propriétaire,
- aides à l'investissement aux propriétaires pour la phase « travaux », en budget d'investissement, estimées à 2 557 500 € TTC sur 3 ans. Cette aide sera versée directement à chaque propriétaire le cas échéant.

L'enveloppe prévisionnelle de l'ANAH sur 3 ans est estimée à :

- 9 692 471 € pour les aides aux travaux,
- 682 920 € pour le financement de l'ingénierie.

Conventions de partenariat pour le financement du service

Le service actuel s'appuie sur plusieurs dispositifs et partenariats, un programme d'intérêt général (PIG) qui cible les logements des personnes à revenus modestes contractualisé avec l'ANAH, et une convention avec le Département mobilisant le financement CEE SARE (certificats d'économie d'énergie service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) porté par la Région.

Le PIG actuel et la convention de financement CEE SARE arrivent à leur terme au 31 décembre 2023. Aussi, il convient d'établir de nouvelles conventions de partenariat pour assurer la poursuite du service.

Convention PIG pour le logement individuel

Il est proposé de mettre en place un PIG dédié aux propriétaires de logement individuel, sur l'ensemble des 38 communes (hors centre ancien de Chambéry couvert par une autre opération).

Ce PIG pour le logement individuel a pour objet l'accompagnement renforcé dans l'application du décret « Mon Accompagnateur Rénov' » couvrant l'ensemble des thématiques de l'ANAH afin de permettre la bonne obtention par les propriétaires occupants et bailleurs des aides suivantes pour la rénovation des logements en partie individuelle :

- Ma Prime Rénov' Accompagnée,
- Ma Prime Adapt,

- Loc' Avantage.

Les objectifs globaux sont évalués à 306 logements.

En outre, Action Logement et Procivis Savoie sont également partenaires financiers de l'opération puisqu'ils apportent des financements aux propriétaires.

Convention PIG pour la rénovation énergétique des copropriétés

Le 21 juillet 2023, le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a annoncé la fin du portage du financement SARE CEE par la Région au 31 décembre 2023. Pour maintenir une continuité du service France Rénov', le conseil d'administration de l'ANAH a délibéré le 18 octobre 2023 pour assurer en 2024 une enveloppe équivalente à celle jusqu'alors portée par le programme SARE et une prise en charge partielle du financement de la Région sur ses fonds propres. Le mode de contractualisation est à confirmer mais il apparaît toutefois qu'il ne devrait pas permettre de maintenir une convention entre le Département et Grand Chambéry pour assurer une redistribution, juridiquement non prévue.

Aussi, il est proposé de mettre en place un PIG dédié à la rénovation énergétique des copropriétés (travaux sur parties communes), sur l'ensemble des 38 communes (hors centre ancien de Chambéry couvert par une autre opération).

Les objectifs globaux sont évalués à 750 logements, répartis comme suit : 30 copropriétés de 25 logements en moyenne dont 6 copropriétés fragiles de 20 logements.

Il convient donc de signer 2 conventions de trois ans avec l'ANAH, Action logement et Procivis Savoie, selon les projets ci-joints, qui seront finalisés en fonction de l'avis de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes en cours de rédaction.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 modifiant la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau les conventions conclues pour la mise en œuvre du volet habitat du PLUi HD,

Vu la convention de délégation de compétence du 1^{er} mars 2023 conclue entre le délégataire Grand Chambéry et l'État, et son avenant,

Vu la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé du 1^{er} mars 2023 conclue entre Grand Chambéry et l'ANAH, et son avenant,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage en date du 29 novembre 2023,

Vu l'avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat en date du 5 décembre 2023,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les conventions de programme d'intérêt général, ci-annexées,

Article 2 : autorise le président à signer les conventions ainsi que toute pièce afférente à cette convention,

Article 3 : sollicite auprès de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat la subvention d'ingénierie pour la mise en œuvre du programme d'intérêt général,

Article 4 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR' or similar, written over a horizontal line.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

165-23

Objet de l'acte :	RD - Conventions pour le programme d'accompagnement à la rénovation des logements privés dans le cadre de France Rénov'
Thème Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	21 décembre 2023
Annexe(s) :	Convention de Programme d'intérêt Général (PIG) France Rénov - Copropriété, Convention de Programme d'intérêt Général (PIG) France Rénov - Individuel

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20231221-lmc1H30661H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H30661H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	26 décembre 2023
--------------------------------------	------------------

Date de réception en Préfecture :	26 décembre 2023
-----------------------------------	------------------

Publication sur le site internet:	mercredi 27 décembre 2023
-----------------------------------	---------------------------